	<b>PROFIL DE POSTE PRATICIEN HOSPITALIER EN ANESTHESIE REANIMATION- SECTEUR GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE</b>	<b>FIM-I-GRH-002-A</b>
		Date d'application : Mai 2012
		Page 1 sur 3

	REDACTEUR	VERIFICATEUR	APPROBATEUR
Nom	N Nathan	Mr Gaudron	Mr Siahmed
Fonction	Chef de pôle Plateau médico-technique	Directeur des affaires médicales	Directeur Général
Signature			

### Poste à pourvoir : mai/juin 2014

#### 1 - SITUATION DU POSTE :

Pôle Plateau Médico-Technique (PMT), service anesthésie réanimation, secteur HME

#### 2 - DESCRIPTION DE LA STRUCTURE ET MISSIONS :

Le praticien hospitalier prend en charge des missions en lien avec les activités:


- du service Anesthésie-réanimation
- et plus particulièrement de son secteur situé à l'Hôpital Mère-Enfant

Les missions proposées se déploient au long cours, mais peuvent relever d'une action ponctuelle en fonction des secteurs d'activité partagée et des besoins. La mission peut être appelée à évoluer en fonction des objectifs professionnels et de la formation continue du candidat.

Le service d'anesthésie réanimation est formé de 29 ETP, 4 CCA et 1 PU-PH. L'activité est répartie sur 2 hôpitaux dont un spécialisé dans la prise en charge de gynécologie obstétrique et la chirurgie pédiatrique. L'unité fonctionnelle Mère-Enfant comporte un secteur gynécologie-obstétrique et un secteur pédiatrie. L'équipe est constituée de 7 PH et d'un CCA ainsi que de 4 internes. Quatre praticiens effectuent l'activité de gynécologie obstétrique de jour. La garde commune sur les 2 secteurs d'activité est partagée équitablement par une dizaine de praticiens anesthésistes réanimateurs. Le poste proposé est destiné à l'activité réglée du secteur de gynécologie obstétrique et à l'activité d'urgence commune. La structure a réalisé 5416 actes de chirurgie. L'activité d'obstétrique est celle d'une maternité de niveau III avec 2554 accouchements pris en charge par l'équipe, un taux de césarienne de 22% et un taux d'anesthésie péridurale de plus de 80%. Un médecin anesthésiste réanimateur est dédié à l'activité obstétricale de jour et de nuit (garde sur place). Le médecin est aidé dans sa tâche par une IADE présente dans chaque salle d'intervention. L'hôpital dispose d'une salle d'embolisation pour les hémorragies de la délivrance avec une astreinte de radiologie spécialisée 24H/24. L'activité de garde est réalisée par un groupe d'environ 10 médecins appartenant au service d'anesthésie réanimation aidé si besoin par un médecin d'astreinte de sécurité. Une IADE est présente en garde éventuellement complétée d'une IDE/IADE d'astreinte. L'équipe réalise des travaux de recherche clinique (1 PHRC en cours et 2 protocoles internes).

#### Sa contribution porte sur :

- La pratique de l'anesthésie et de la réanimation postopératoire dans son secteur de dans le secteur gynécologie obstétrique en activité réglée et urgente
- La pratique de l'anesthésie-réanimation en urgence lors de l'activité de garde pour le secteur de chirurgie pédiatrique
- La participation aux gardes et astreintes du secteur où il est affecté

	<b>PROFIL DE POSTE PRATICIEN HOSPITALIER EN ANESTHESIE REANIMATION- SECTEUR GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE</b>	<b>FIM-I-GRH-002-A</b>
		Date d'application : Mai 2012
		Page 1 sur 3

- S'il le souhaite, et selon son niveau de formation, la participation aux autres tableaux de gardes du service d'anesthésie-réanimation
- La participation aux travaux de recherche clinique de l'équipe
- La participation aux actions d'évaluation et d'amélioration de la qualité et de gestion des risques du secteur où il est affecté
- La participation à l'encadrement des internes affectés au secteur
- et selon sa motivation, la participation à l'enseignement universitaire (DES et IADE)

### 3 - RELATIONS HIERARCHIQUES :

#### Responsables hiérarchiques directs :

Responsable médical de l'unité fonctionnelle Mère-Enfant du service d'Anesthésie-Réanimation  
Chef du service Anesthésie-réanimation

### 4- RELATIONS FONCTIONNELLES :

#### 4.1 RELATIONS FONCTIONNELLES INTERNES AU SERVICE

- Chef du service Anesthésie-Réanimation
- Responsable médical de l'unité fonctionnelle Mère-Enfant du service d'Anesthésie-Réanimation
- Cadres de santé de proximité affectés au pôle
- Médecins anesthésiste réanimateur ; IDE ; IADE ; IBODE ; AS ; ASH ; MEM et secrétaires du service anesthésie réanimation

#### 4.2 RELATIONS FONCTIONNELLES EXTERNES AU SERVICE

- Chef du pôle plateau médico-technique
- Personnel médical des services de soin
- Personnels non médicaux des services de soins
- Prescripteurs externes à l'établissement

### 5 – ORGANISATION DU POSTE :

Le praticien en anesthésie réanimation est missionné pour répondre aux objectifs de soins qui lui sont assignés. Ces missions s'inscrivent dans la durée mais peuvent être de type ponctuel pour les fonctions communes. Ces missions ponctuelles peuvent s'appliquer aux différentes obligations de service au sein de l'unité fonctionnelle. Elles font l'objet d'une planification équitable de groupe, organisée par le responsable de l'unité fonctionnelle où il est affecté.

La planification des gardes et astreintes de nuit, weekends et jours fériés est effectuée par un membre de l'équipe, responsable qui s'assure de la répartition juste et équitable des obligations de service de continuité des soins.


Le nombre de garde à réaliser est conforme à la législation.

### 6- DOMAINES D'ACTIVITE

#### 6.1 Activité d'anesthésie en obstétrique et gynécologie

Les postes de travail où peut être affecté le praticien sont les suivantes

- Bloc opératoire situé sur l'HME, 2 salles (1 IADE par salle et selon le cas un interne de spécialité)

	<b>PROFIL DE POSTE PRATICIEN HOSPITALIER EN ANESTHESIE REANIMATION- SECTEUR GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE</b>	<b>FIM-I-GRH-002-A</b>
		Date d'application : Mai 2012
		Page 1 sur 3

- Salle d'accouchement et salle de césarienne (1 IADE pour les urgences et 1 interne de spécialité présent hors congés et repos de sécurité)
- Consultation d'anesthésie
- Salle de radiologie le cas échéant pour l'activité interventionnelle radiologique de la sphère gynécologique
- Salle de robot (située au bloc central de l'hôpital Dupuytren) selon la programmation

### **6.2 Participation à la continuité des soins**

L'activité de garde est effectuée sur place.

Le praticien est aidé d'une IADE et d'un interne déjà formé aux techniques d'anesthésie péridurale.

Il peut faire appel à un confrère d'astreinte en cas d'activité pédiatrique requérant la présence permanente d'un anesthésiste réanimateur (néonatalogie notamment ou intervention spécialisée devant se dérouler sur le site de Dupuytren – cas de la neurochirurgie ou de prise en charge de l'enfant polytraumatisé) ou en cas d'afflux d'activité (notamment en cas d'hémorragie de la délivrance simultanée à un pic d'activité)

L'astreinte est une astreinte de sécurité.

### **6.3 Contribution aux travaux institutionnels et du pôle**

Le praticien participe en collaboration avec la cellule qualité du pôle et celle institutionnelle de l'établissement à la mise en œuvre d'évaluation des pratiques professionnelles. Il peut participer à la conception de cette dernière selon sa motivation.

Le praticien participe activement aux revues de morbi-mortalité du service

Idéalement le praticien doit s'engager dans une procédure d'accréditation des médecins en lien avec la HAS

### **6.4 Intégration dans la vie hospitalo-universitaire du service**

Le praticien participe en lien avec les autres membres du service à la réalisation des protocoles de recherche cliniques mis en œuvre dans le service.

Il encadre par délégation du professeur des universités responsable de l'enseignement et du chef de service les internes de spécialités qui sont placés en stage dans son secteur.


## **7- COMPETENCES REQUISES ET EXIGENCES :**

### *Exigence du poste*

- Diplôme d'Etat Français de docteur en médecine spécialisé en anesthésie réanimation
- ou diplôme de docteur en médecine spécialisé en anesthésie réanimation d'un état membre de la communauté européenne. Dans ce cas une expérience en CHU Français d'au moins 1 an est recommandée

### *Capacités requises*

- Rigueur dans le travail
- Sens de l'équipe et du partage
- Curiosité intellectuelle
- Maîtrise de soi
- Sens moral, neutralité de jugement et bienveillance pour les patients
- Disponibilité

	<b>PROFIL DE POSTE PRATICIEN HOSPITALIER EN ANESTHESIE REANIMATION- SECTEUR GYNECOLOGIE OBSTETRIQUE</b>	<b>FIM-I-GRH-002-A</b>
		Date d'application : Mai 2012
		Page 1 sur 3

*Connaissances requises ou à acquérir*

- Connaissances relatives à la pratique de l'anesthésie-réanimation pour des grossesses simples ou compliquées (maternité niveau III)
- Connaissances relatives à la pratique de l'anesthésie-réanimation en pédiatrie

## 8- POSITION STATUTAIRE

Il est proposé un poste de praticien hospitalier (PH) titulaire

Il peut être pourvu par mutation si le candidat est déjà PH (reprise de la position dans la grille)

Ou alors il peut être proposé un poste de :

- PH contractuel (contrat de six mois renouvelable trois fois en attente du concours de PH)
- Clinicien hospitalier (nouveau statut 2011) qui peut être de trois ans (renouvelable). Ce statut permet la reprise d'ancienneté. Il permet de passer le concours de PH.

## DOCUMENTS ASSOCIES

### Article L 4111-2 sur les conditions générales d'exercice

### Articles R 6152-1 à R6152-99 du CSP concernant le statut PH avec plus précisément :

- Dispositions relatives au recrutement: articles R 6152-5 à R 6152-7
- Dispositions relatives à la nomination : article R 6152-8
- Dispositions relatives aux affectations : articles R 6152-11
- Dispositions relatives aux obligations statutaires : R 6152-26 à R 6152-27
- Dispositions relatives à la permanence des soins : R 6152-28
- article R-6152-34 du code de santé publique portant sur développement professionnel continu
- Article R 4111-18 sur l'épreuve d'aptitude
- Arrêté du 17 mai 2006 sur les modalités d'évaluation des fonctions hospitalières

Décret 2007-123 du 29 janvier 2007 relatif aux procédures d'autorisation d'exercice  
article 25 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires  
Règlement intérieur de l'établissement du 23.10.2006

-